RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2R TPS

SAS au capital de 105 900 Euros
Siège social : 4 Avenue Valquiou - 93290 Tremblay-en-France
R.C.S. de Bobigny : 909087686

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 6 décembre 2024

Le 06/12/2024,
Les actionnaires de la société 2R TPS, SAS au capital de 105 900 Euros, dont le siège social est situé au 4 Avenue Valquiou 93290 Tremblay- en-France, ont pris les décisions suivantes :

Sont présents :

Madame Rim FOURCADE née MCHIOUER
[redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]
Agissant en sa qualité de présidente et actionnaire.

Madame Ikram MCHIOUER
[redacted] demeurant [redacted] (MAROC).
Agissant en sa qualité d'actionnaire.

Monsieur MENY Stéphane
Né le [redacted] à [redacted], de nationalité [redacted] Demeurant au 30 Chemin de Beauvais - 77410 Charny.
Agissant en sa qualité d'actionnaire et de futur président.

L'assemblée est présidée par Madame Rim FOURCADE née MCHIOUER, présidente et actionnaire, la présidente met à la disposition de l'assemblée :
1. Les statuts de la société
2. Le texte de résolution soumis à l'assemblée

La présidente indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. La nomination du nouveau président
2. Engagement administratif

Personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution
La nomination du nouveau président :
Monsieur MENY Stéphane Né le [redacted] à [redacted] Blanc-Mesnil [redacted] de nationalité [redacted] Demeurant au [redacted] est nommé président de la SAS 2R TPS en remplacement de Madame Rim FOURCADE née MCHIOUER, présidente démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution
Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

[redacted]ADE née MCHIOUER

[redacted]

Madame Ikram MCHIOUER

[redacted]

Monsieur MENY Stéphane

[redacted]